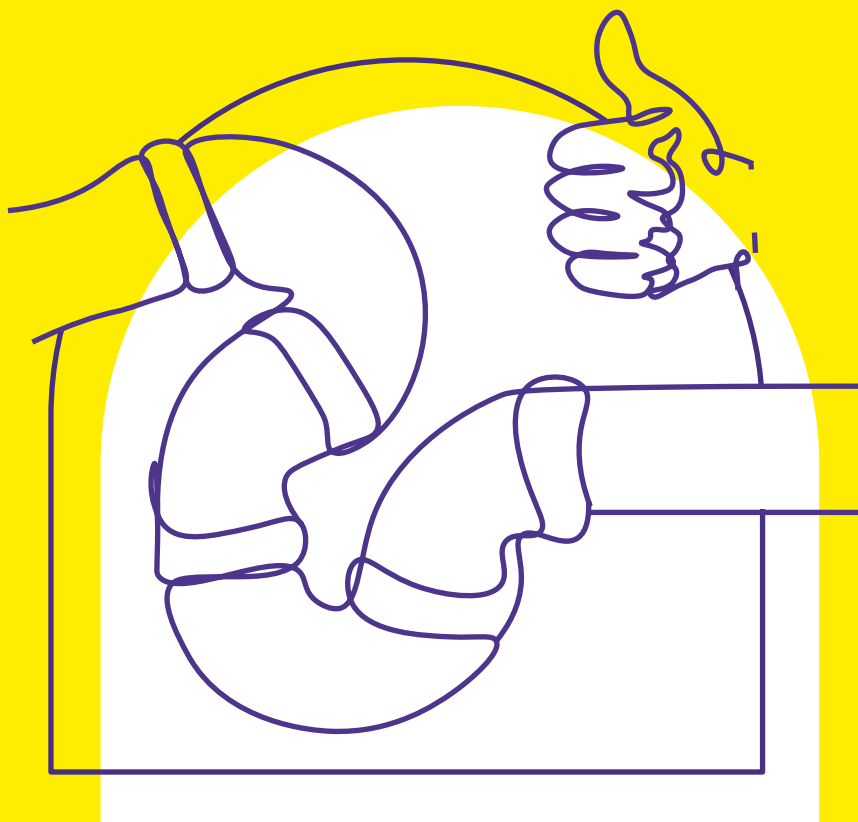




FICHE PRATIQUE

Éviter un dégât des eaux

es

Comment éviter un dégât des eaux ?

Vous trouverez dans cette fiche pratique les principales informations à retenir.

Une fuite d'eau peut entraîner de **graves dégâts et des dépenses importantes**. C'est pourquoi il est nécessaire d'être attentif à certaines règles pour les éviter.

Contrat entretien robinetterie

Un contrat de maintenance de la robinetterie vous garantit **un meilleur entretien de vos installations**.

Nous avons souscrit pour vous, depuis le 1^{er} janvier 2023, un contrat de maintenance de quatre ans pour vos installations de robinetterie qui nécessitent de l'entretien afin de **réduire les fuites d'eau et vous aider à maîtriser vos consommations d'eau**.

Ce contrat s'applique à l'ensemble du patrimoine d'Elogie-Siemp. Il fait l'objet d'un accord collectif signé par les organisations de locataires et bénéficie donc à tous les locataires.

Si besoin, des interventions de dépannage sont possibles, retrouver toutes les informations dans la fiche pratique « Agir en cas de dégât des eaux ».

L'assurance habitation : plus qu'une obligation, une protection

Vous devez **obligatoirement assurer votre logement** contre les risques locatifs : dégât des eaux, incendie, explosion et dommage électrique. C'est elle qui vous permettra de vous protéger en cas de problème.

En cas de doute, contactez votre assurance qui vous apportera toutes les précisions nécessaires. L'attestation d'assurance doit être transmise à Elogie-Siemp **tous les ans lors de son renouvellement sous peine de résiliation de votre bail sous huit jours** dans le cadre de la garantie due par le titulaire du contrat.

Vous pouvez transmettre votre attestation :

- via votre Espace locataire dans la rubrique « Mes locations ».
- par courrier Elogie-Siemp - Direction de la Gestion Locative
8 boulevard d'Indochine
75924 PARIS Cedex 19

Conseils pour éviter un dégât des eaux



- Contrôlez régulièrement vos raccordements plomberie.
- Vérifiez régulièrement l'état de vos siphons (filtre de la machine à laver, évier).
- Veillez au bon état des joints des sanitaires (baignoire, lavabo, bac à douche).
- Assurez-vous que les écoulements des balcons ne sont pas bouchés.
- Vérifiez que les robinets sont correctement fermés avant de quitter l'appartement.
- Fermez l'arrivée d'eau en cas d'absence prolongée.
- N'obstruez pas les bouches d'aération et veillez à ce que le logement soit correctement ventilé. La condensation est une forme insidieuse du dégât des eaux.

Vous pouvez également faire une demande d'intervention technique ou faire une réclamation depuis votre Espace locataire dans la rubrique «Mes demandes».



Vos contacts

› **Votre gardien ou votre gardienne,**
dont le numéro de téléphone se trouve
dans le hall de votre immeuble.

› **Elogie-Siemp Assistance**
au **01 40 47 55 55 en tapant 1**

**Votre Espace
locataire**



extranet.elogie-siemp.paris

